

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n°2023-151		
Commission territoriale Est du 7/11/2023 Présidence : Michèle TREMOLIERES	Objet : projet de requalification de l'auberge du Grand Ventron	Vote en conseil plénier : Favorable sous conditions

Contexte

Créée en 1989, la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron est située au coeur des Hautes-Vosges, dans les départements des Vosges et du Haut-Rhin. Elle couvre une superficie de 1 647 ha, entre 720 m et 1 204 m d'altitude. Elle concerne cinq communes : Fellingring, Kruth et Wildenstein pour le Haut-Rhin, Cornimont et Ventron pour les Vosges.

Les enjeux de conservation prioritaires identifiés dans le plan de gestion actuelle de la Réserve sont les suivants :

- *la conservation des milieux tourbeux,*
- *la conservation de la forêt sub-naturelle et l'amélioration de l'état de conservation des forêts exploitées,*
- *le maintien du caractère « intact » de l'entité massif du Grand Ventron sans création d'infrastructure, ni de modification de l'état des lieux,*
- *la conservation et la consolidation de la sous-population de Grand Tétras de la réserve et sa périphérie,*
- *la conservation des autres habitats et espèces à forte valeur patrimoniale (chaumes et espèces associées, espèces remarquables de la hêtraie-sapinière, milieux rupestres et espèces associées, dont le Faucon pèlerin, habitats forestiers ponctuels et espèces associées, amphibiens).*

Deux enjeux de conservation secondaires viennent les compléter : la conservation des objets géologiques et des formes géomorphologiques et la conservation des patrimoines historique, culturel, bâti et paysager.

Lors de la vente de l'auberge, la commune de Cornimont s'est portée acquéreur avec le concours de l'Établissement Public Foncier. Un projet collectif s'est construit depuis en lien étroit avec le gestionnaire de la RNN du massif du Grand Ventron. Il prévoit de prendre en compte les enjeux du site notamment celui de la quiétude et d'être également un espace d'interprétation dédié à la découverte du patrimoine naturel et un lieu d'accueil de chercheurs et d'étudiants.

Question au CSRPN

Les travaux de requalification de l'auberge du Grand Ventron projetés peuvent-ils impacter l'état de la RNN du Massif du Grand Ventron ?

Supports de réflexion

- Projet de requalification de l'auberge du Grand Ventron,
- Dossier de demande d'autorisation de travaux du bureau d'étude AGRESTIS, étude d'impact 74 pages et annexes 120 pages,
- Présentation en séance,
- Rapport des membres du CSRPN.

Analyse

Après examen des documents transmis par les porteurs du projet, et des échanges avec ces mêmes porteurs de projet, le CSRPN prend note des avancées proposées par rapport à la situation antérieure et notamment :

- La fermeture de l'auberge du 16/11 au 30/04, sans hébergement du gérant sur place,
- La réduction de 40% du nombre de couverts,
- La réduction du nombre de places de parking et la désimperméabilisation/renaturation de surfaces autour de l'auberge,
- L'intégration paysagère du bâtiment,
- La mise aux normes de l'assainissement et de la gestion de l'eau et son impact sur les zones humides en aval de l'auberge.

Le CSRPN salue aussi la création d'un logement pour les personnes amenées à travailler sur le terrain dans la réserve (inventaires, recherche, surveillance, etc.), d'un laboratoire ainsi que d'une salle de réunion et de séminaire destinés au personnel de la réserve et des scientifiques qui y travailleront.

Le CSRPN prend acte du souhait des porteurs du projet de développer les mobilités douces sur le site, avec la mise en place d'un schéma des fréquentations (motorisée, VTT/VTAE, équestre, pédestre...). Dans ce cadre, il constate que les dispositions prévues par le nouveau plan de circulation des véhicules à moteur sur le territoire de la réserve naturelle ne sont pas adaptées à l'enjeu majeur de conservation et de consolidation de la sous-population de Grand Tétras de la réserve et de sa périphérie. Elles ne sont pas adaptées non plus aux objectifs du Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétras et au projet à venir de renforcement de population, dont la réserve est un site de lâcher identifié par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la DREAL Grand Est. En effet, le centre névralgique de l'espèce dans la réserve naturelle est constitué par l'APPB du Rouge-Rupt. Cet espace protégé est bordé au Nord par la route forestière du Rouge-Rupt, et traversé sur un axe Nord-Sud par la route forestière du Bockloch jusqu'à l'auberge du Grand Ventron. De plus, un abri pour randonneurs (abri de la Méreuille) existe dans l'APPB le long de cette route. Les données de suivi et les études existantes montrent que l'APPB du Rouge-Rupt était utilisé par le Grand Tétras à toutes les saisons et que la qualité de l'habitat y est bonne. Dès lors, la fragmentation physique et fonctionnelle engendrée par ces routes et leur fréquentation (qui plus est dans un contexte global de moindre enneigement) peuvent être légitimement mises en cause dans le processus de régression de l'espèce dans la réserve naturelle. Le CSRPN s'inquiète également de l'augmentation de la pratique du VTT/VTAE sur la réserve, notamment sur le sentier de grande randonnée traversant le site du Nord au Sud où les traces d'érosion sont particulièrement marquées. La promotion des mobilités douces, dont le VTT/VTAE fait partie, pourrait s'avérer

incohérente avec les enjeux de la réserve naturelle si aucune mesure n'était prise à ce sujet.

Le CSRPN souhaite également s'assurer qu'aucune divagation du public ne puisse avoir lieu sur la chaume acquise avec le bâtiment par la commune de Cornimont et l'EPFL.

Avis du CSRPN

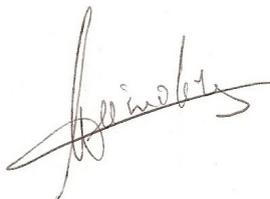
A la question posée « les travaux de requalification de l'auberge du Grand Ventron projetés peuvent-ils impacter l'état de la RNN du Massif du Grand Ventron ? » et au regard des supports de réflexion transmis, le CSRPN émet un **avis favorable sous conditions** au projet de requalification de l'auberge du Grand Ventron.

Conditions

- Fermeture totale à la circulation motorisée de la route forestière du Bockloch, du col du Bockloch à l'auberge du Grand Ventron, limitant ainsi l'accès motorisé à l'auberge par un seul itinéraire sans traverser la réserve naturelle et l'APPB du Rouge-Rupt.
- Fermeture de la route forestière du col de la Vierge et de la route forestière du Rouge-Rupt du 01/12 au 30/06, en cohérence avec la période de quiétude retenue dans les documents cadres pour la conservation du Grand Tétras sur le massif des Vosges.
- Suppression de l'abri de la Méreuille situé dans l'APPB du Rouge-Rupt.
- Limitation par arrêté préfectoral de la circulation des véhicules non motorisés (VTT/VTAE, chevaux...) aux seules routes revêtues.
- Encadrement par arrêté préfectoral de la période d'ouverture et de la capacité d'accueil/restauration de l'auberge (comme pour la ferme-auberge du Felsach).

Fait le 9/01/2024

**La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**

